



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti
Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, qui devait se tenir le 2 décembre 2019 à 19 h est présente madame la conseillère et maire suppléant, Hélène Boulanger.

Madame la conseillère, Shawna Doucet ainsi que monsieur le maire, John Pineault et monsieur le conseiller, Michel Charlebois sont absents.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente agit comme greffière.

Ouverture de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

Madame la conseillère et maire suppléant, Hélène Boulanger constatant que le quorum n'est pas atteint, après une heure d'attente de 19 h à 20 h, conformément à l'article 155 du Code municipal, ajourne la séance ordinaire du 2 décembre 2019 au jeudi 5 décembre 2019 à 19 h.

Un avis sera transmis à tous les membres du conseil afin de les informer par écrit de l'ajournement de la séance ordinaire qui devait se tenir le 2 décembre 2019 et que la séance d'ajournement aura lieu le jeudi 5 décembre 2019 à 19 h.

Un avis public sera aussi affiché aux endroits désignés par le conseil, le 3 décembre 2019, afin d'en informer la population.

Donné à L'Île-d'Anticosti, ce 2^e jour du mois de décembre 2019

Hélène Boulanger
Maire suppléant

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire trésorière